

REVUE DE PRESSE

JOURNÉE D'INSTALLATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (CODEV)

Mardi 29 juin 2021



Les Echos

Affiches
PARISIENNES

BUSINESS
IMMO

IMMO WEEK
NEWS & CONNEXIONS IMMOBILIÈRES

CONSTRUCTION
CAYOLA.COM

news tank
cities

Première Heure
Île de France

CADRE
DE VILLE

Le journal du
Grand Paris

panorama

CHLORVILLE
Média d'information de la ville de Meudon

SAINT-CLOUD

Sommaire

Métropole du Grand Paris : Philippe Pelletier à la tête du conseil de développement LesEchos.fr - 07/07/2021	3
Le Codev, outil de démocratie participative de la Métropole Affiches Parisiennes - 02/07/2021	5
Le Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris dévoile sa feuille de route Businessimmo.com - 05/07/2021	7
Métropole du Grand Paris Rejoignez le Codev ! Panorama (le magazine de la ville de Fresnes) - 01/05/2021	8
Grand Paris : citoyens et élus débattent de la "nature en ville" affiches-parisiennes.com - 16/07/2021	9
[Tribune] La biodiversité devrait être une priorité du Grand Paris constructioncayola.com - 09/07/2021	13
Métropole du Grand Paris : les « priorités thématiques » du Codev présidé par Philippe Pelletier cities.newstank.fr - 08/07/2021	15
MGP / CODEV : Une assemblée renouvelée trois ans après sa création Première Heure Île de France - 09/07/2021	19
Métropole du Grand Paris : Philippe Pelletier pilote le Codev sur les enjeux environnementaux CadreDeVille.com - 08/07/2021	20
Métropole du Grand Paris - Le nouveau Codev officiellement installé Le Journal du Grand Paris - 05/07/2021	22
Installation du Codev de la Métropole du Grand Paris constructioncayola.com - 05/07/2021	23
Le Codev, outil de démocratie participative de la Métropole affiches-parisiennes.com - 05/07/2021	25
... Et aussi CadreDeVille.com - 01/07/2021	30
Philippe Pelletier (Codev) : « je souhaite poursuivre mon engagement au sein du Codev de la Métropole du Grand Paris » immoweek.fr - 29/06/2021	34
Le nouveau Codev de la métropole du Grand Paris officiellement installé lejournaldugrandparis.fr - 29/06/2021	37
Plan Bâtiment Durable : 8 pistes pour développer les relations entre bâtiment et mobilité cities.newstank.fr - 11/05/2021	39
Philippe Pelletier, nouveau président du conseil de développement de la Métropole du Grand Paris lejournaldugrandparis.fr - 04/05/2021	42
APPEL LA MÉTROPOLE, C'EST VOUS! Chloroville - 01/05/2021	43
[APPEL À CANDIDATURE] Iq Métropole du Grand paris recherche des candidats Saint-Cloud Magazine - 01/05/2021	44
Installation du Codev de la Métropole du Grand Paris gpmetropole-infos.fr - 06/07/2021	45
Le Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris dévoile sa feuille de route blog.appartmaison.fr - 05/07/2021	48
Philippe Pelletier, nouveau président du Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris dailyevent.com - 27/07/2021	49
Installation du #CODEV du Grand Paris sous la présidence enthousiasmante de @Pelletier_ph lexcity.fr - 29/07/2021	50



Métropole du Grand Paris : Philippe Pelletier à la tête du conseil de développement



Le patron de la **Métropole du Grand Paris, Patrick Ollier** a désigné Philippe Pelletier, le président du Plan Bâtiment Durable, à la tête du nouveau Conseil de développement. Parmi les thèmes de travail de cette nouvelle instance de 96 membres, figurent les tiers lieux, l'eau ou encore l'innovation.

- Île-de-France

Publié le 7 juil. 2021 à 11:12 Mis à jour le 7 juil. 2021 à 11:13

Nouvelle feuille de route et nouvelle assemblée pour le conseil de développement (Codev) de la **Métropole du Grand Paris**. Mardi 29 juin, **Patrick Ollier**, le président de la Métropole a officiellement installé la nouvelle assemblée, désormais conduite par Philippe Pelletier, avocat honoraire, président du Plan Bâtiment Durable. Celui qui est, par ailleurs, président d'honneur de Seqens, aura pour mission de conduire les débats au sein du nouveau Codev.

Depuis mars 2017, la métropole, qui regroupe 130 communes issues de cinq départements (Hauts-de-Seine, Val de Marne, Seine-saint denis, Val d'Oise, Essonne) s'est dotée de ce conseil, instance de démocratie participative dont l'expertise doit contribuer à l'élaboration, la révision, et à l'évaluation du projet de territoire. Depuis la loi Notre, de tels conseils sont obligatoires dans toutes intercommunalités de plus de 50.000 habitants ; il en existe plus de 150 en France.

La moitié des membres du Codev métropolitain sont des personnalités qualifiées ; l'autre moitié est constituée d'habitants volontaires tirés au sort sur une liste d'un millier de personnalités civiles résidant dans les 12 territoires de la métropole. Le président est désigné par **Patrick Ollier**. Deux présidentes se sont déjà succédé : Michèle Papallardo, l'ancienne présidente de l'Ademe, et Méka Brunel la directrice générale de Gecina. Cette nouvelle mandature voit le nombre de membres du « collège des habitants » augmenter. Avis sur les grands dossiers

Pour cette troisième mandature, le Codev ambitionne aussi de « laisser une plus grande place aux sujets prospectifs ». Son rôle est double : il émet des avis à la demande de la métropole sur les grands dossiers (stratégie énergie, plan alimentation) et les documents de planification stratégique. Il peut aussi formuler des contributions en s'autosaisissant. Parmi les sujets embrassés par la précédente assemblée, le plan climat-air-énergie, les centres-villes, la biodiversité, le schéma de cohérence territoriale ; ou encore la réindustrialisation des territoires.

Le nouveau Codev aura lui aussi, « du pain sur la planche » estime le président de la Métropole Patrick Ollier. D'ores et déjà, Philippe Pelletier a dressé mardi 29 juin une première liste de thèmes de travail. « Nous avons déjà quelques idées de sujets prospectifs qui émergent, comme les tiers lieux, qui peuvent être un moyen de rééquilibrer le territoire de la métropole. Nous allons aussi essayer de travailler sur l'eau, sous toutes ses composantes, sur le chemin vers de la Métropole la neutralité carbone, ou encore sur l'innovation » a-t-il fait valoir.

Trois groupes de travail d'une quinzaine de personnes seront constitués. Deux assemblées plénières et six réunions des groupes de travail sont prévues. Des webinaires et des réunions publiques pourraient également être organisés.

Le Codev, outil de démocratie participative de la Métropole

Martin Bizeray

Le Conseil de développement (Codev) de la Métropole du Grand Paris a été accueilli dernièrement au sein de l'hôtel Potocki, locaux de la Chambre de commerce et de l'industrie. Composé de personnalités issues de la société civile, il devra rendre des avis sur l'avenir de la Métropole.



Créé en 2017, le Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris est une instance de démocratie participative composée de bénévoles volontaires issus de la société civile. Il y a deux moyens pour devenir membre de ce conseil. Le premier est d'y être désigné par un élu de la métropole. Le second est de se déclarer volontaire. Un tirage au sort est ensuite effectué parmi l'ensemble des candidats et 48 personnes sont désignées. A noter qu'une parité parfaite est respectée dans la constitution de ce conseil. Pour cette année, plus de 1000 personnes s'étaient portées volontaires pour faire partie du Codev. La métropole de Paris a un conseil de développement de 96 personnes. Il est présidé par Philippe Pelletier, ancien avocat, spécialiste du droit immobilier. Il a rédigé de nombreux rapports sur l'urbanisme

et la question du logement. Le Codev est désigné pour trois ans sans possibilité de renouvellement. Le Conseil de développement travaille en lien étroit avec la Métropole du Grand Paris et ses élus. Un homme est chargé de faire le lien entre les deux conseils. Il s'agit de Pascal Pelain, maire de Villeneuve-la-Garenne. Une gouvernance est chargée d'encadrer et de diriger les travaux du Codev. Les membres traitent de thématiques très variées comme l'environnement, l'attractivité, la mobilité, l'habitat ou encore le tourisme.

Chaque groupe de travail est forcément composé à la fois de membres désignés et de membres tirés au sort. Leurs travaux prennent la forme d'avis commandés par le président de la Métropole du Grand Paris. Le Codev rend alors ses conclusions, ses conseils sur l'élaboration d'un document de planification stratégique ou sur un projet de territoire. Le conseil peut également s'autosaisir et soumettre un sujet à la présidence de la Métropole. L'avis ou la contribution du Codev est examiné par deux rapporteurs, puis par le président du Codev qui le transmettra ensuite au président du Conseil métropolitain au moins 40 jours avant la tenue de ce conseil. Deux fois par an, les six groupes se retrouvent pour une assemblée plénière durant laquelle chaque groupe va présenter ses travaux, puis tous vont débattre des projets en cours et à venir. Le nouveau Codev est en place

Le Conseil de développement a dernièrement été totalement renouvelé. Une conférence s'est tenue avec la présence du président du Conseil métropolitain, Patrick Ollier, de Didier Kling, président de la CCI, et de Pascal Pelain, maire de Villeneuve-la-Garenne et conseiller délégué en charge du Codev. Tous les trois ont rappelé leur attachement à la démocratie participative lors de la présentation du conseil : « Cette instance est quasiment exclusivement composée de membres de la société civile. La concertation des habitants est importante, nous ne devons rien faire sans eux » a affirmé Pascal Pelain.

Après les discours de présentation, Nathalie Van Schoor, directrice générale adjointe Directions opérationnelles à la Métropole du Grand Paris a présenté les grands projets de la Métropole aux membres du Codev. Parmi les grands projets, la construction d'un bassin olympique à Saint-Denis en vue des Jeux Olympiques de Paris 2024, la lutte contre la fracture numérique, les solutions pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre avec notamment la mise en place dès 2022 des Zones à faible émissions (ZFE) sur le périmètre de l'Intra A86... Sur l'ensemble de ces sujets, les membres seront invités à débattre et à s'emparer de ces problématiques pour donner leur regard et leurs préconisations au conseil métropolitain.



A peine installés, déjà au travail
 Une fois la présentation terminée,
 les nouveaux membres ont été
 invités à se répartir en six groupes,
 afin de faire un exercice
 d'intelligence collec-tive. Chaque
 groupe était projeté en 2050 et
 devait expliquer les raisons pour
 lesquelles la métropole du Grand
 Paris était devenue une région
 attractive. Les membres ont ainsi pu
 faire connaissance tout en
 découvrant ou redécouvrant les
 problématiques de la Métropole.
 Chaque groupe a débattu pour
 trouver les meilleures solutions afin
 de rendre la Métropole du Grand
 Paris la plus agréable à vivre à court
 et long terme. Après plus d'une
 heure d'échange et de réflexion,
 chaque groupe a désigné un
 rapporteur qui avait la lourde tâche
 de présenter le travail du groupe à
 tous les membres du Codev comme
 cela se passe lors d'une assemblée
 plénière. n ■



Le Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris dévoile sa feuille de route



Philippe Pelletier © RICS France

Le Conseil de développement de la **Métropole du Grand Paris** (Codev) a tenu, le 29 juin, sa première assemblée plénière à la suite du renouvellement de ses membres et de la nomination de Philippe Pelletier, président du Plan bâtiment durable, au poste de président, en lieu et place de Méka Brunel, directrice générale de Gecina. Une assemblée au cours de laquelle la feuille de route du conseil a été présentée.

A la rentrée, les membres du Codev seront notamment sollicités sur le Schéma directeur énergétique métropolitain (Sdem) et le Plan alimentation durable, qui seront approuvés en 2022. Par ailleurs, quatre sujets à dimension plus prospective sont prévus : le développement des tiers-lieux au service de la vitalité des territoires, la neutralité carbone dans la Métropole, la ressource en eau et le réchauffement climatique, ainsi qu'une étude comparée sur les dernières innovations des métropoles à l'échelle mondiale.

Le Conseil de développement est constitué d'une gouvernance et d'une assemblée de 96 membres (48 habitants, 48 personnalités qualifiées). « Réunir l'expertise technique des personnalités qualifiées à l'expertise d'usage des habitants est une vraie richesse », souligne Philippe Pelletier, qui précise que le Codev va accélérer son travail d'ouverture vers le grand public et rejoindre la Coordination nationale des conseils de développement (CNCD).



En bref

Métropole du Grand Paris Rejoignez le Codev !

L'assemblée du Conseil de développement (Codev), instance de démocratie participative de la MGP, se renouvelle. Proposez votre candidature jusqu'au 14 mai et devenez acteur pour l'élaboration de projets de territoire.



Grand Paris : citoyens et élus débattent de la “nature en ville”

le 16 juillet 2021 - AP REDACTION - Actualité - Région Île-de-France & Grand Paris



La dernière conférence des jeudis de la **Métropole du Grand Paris**, qui s'est tenue dernièrement, était consacrée à la nature en ville. Élus et citoyens ont réfléchi à des solutions pour mettre plus de “vert” en ville.

Chaque jeudi, les élus de la Métropole débattent via Facebook avec des citoyens de la **Métropole du Grand Paris** (MGP) autour de sujets de société. Pour la dernière conférence de la saison 2020/2021, le sujet était la nature en ville. Durant une heure, des échanges ont eu lieu. Au programme, écologie, bien être, débats autour de projets immobiliers...

Les élus présents étaient Philippe Laurent, vice-président de la **Métropole du Grand Paris** et maire de Sceaux, Antoinette Guhl, vice-présidente de la Métropole et conseillère à la mairie de Paris ainsi que Grégoire Lois, directeur-adjoint de Vigie-Nature au Muséum national d'histoire naturelle. Les débats étaient encadrés par Frédéric Gilli. En amont de cette conférence, il avait été demandé aux habitants de la Métropole ce que représentait la nature en ville pour eux. Collégiens, étudiants, infirmières ont ainsi pu donner leur avis sur le sujet. Ensuite, les participants souhaitant intervenir et interpeller les élus pouvaient le faire en répondant à la problématique suivante : Comment développer un espace métropolitain capable de s'adapter aux changements : lutte contre les îlots de chaleur, préservation, développement de la biodiversité, amélioration du cadre de vie ?

Rapidement, les débats ont tourné autour de la bétonisation. Les citoyens présents souhaitaient notamment que l'urbanisation s'arrête pour laisser place à des espaces verts, la nature étant un élément de bien-être indispensable pour eux. Ces derniers ont également remis en cause la volonté des élus de « privilégier l'économie à l'écologie ».

Cette démarche de débats entre citoyens et élus est l'un des outils de démocratie participative mis en place par la MGP en plus du Conseil de développement (Codev) mis en place depuis 2017.



[Tribune] La biodiversité devrait être une priorité du Grand Paris

Par la rédaction, le 9 juillet 2021. Newsletters gratuites Depuis quelques années, l'intérêt pour une construction durable ne cesse de grandir : en 2020 la certification environnementale progresse de 14% pour le logement collectif en construction. En 2021, l'ANRT lance un groupe de travail sur la question environnementale dans le secteur du BTP réunissant des acteurs comme LafargeHolcim, Michelin et Schneider Electric. La tendance en faveur d'une transition du secteur se confirme autant en terme de labels et certifications qu'en terme de prise de position des acteurs.

Nous avons donné la parole à Mélanie Marcel, fondatrice de SoScience sur ce sujet...

La biodiversité : un enjeu majeur

"La biodiversité est essentielle à la survie de l'homme mais l'artificialisation du territoire liée à l'urbanisation la met en danger. L'IPBES nous alerte : la biodiversité est en chute depuis 40 ans et malgré la prise de conscience récente, le déclin continue. Les activités de la construction et du bâtiment ont des impacts directs majeurs sur la biodiversité : modification des espaces naturels, artificialisation des sols, fragmentation des milieux, production de déchets. C'est pourquoi des projets comme le Grand Paris doivent prendre en considération ces enjeux le plus tôt possible dans la réflexion et la mise en place des projets. Parmi les actions favorisant la biodiversité en ville, l'une des plus connues est la végétalisation des bâtiments. Son objectif est de faire du bâtiment un lieu de refuge pour les espèces. Ainsi, des exemples comme Bosco Verticale à Milan ont été reconnus comme des cas de "Partenariat Public-Planète", faisant un clin d'oeil aux classique Partenariat Public-Privé (PPP). Bien que la qualité des aménagements paysagers soit essentielle pour permettre l'accueil de la flore et la faune, cela ne sera pas suffisant dans le cadre du Grand Paris.

Co-création : une stratégie qui peut encore être renforcée

Le Conseil de développement de la **Métropole du Grand Paris** (Codev) a pourtant déjà une partie de la solution : en ayant constitué une assemblée de 96 membres comprenant des habitants et des personnalités qualifiées, elle mise sur la co-construction. En effet, tous les acteurs de l'acte de construire et de la question urbaine doivent être mobilisés sur le sujet : le donneur d'ordre peut impulser la dynamique et prendre les décisions, mais il doit s'avoir s'entourer d'architectes, ingénieurs, paysagistes, qui devront être accompagnés par des experts écologiques. Les entreprises de travaux devront être formées et également soutenues par des laboratoires scientifiques pour développer de nouvelles pratiques intégrant la prise en compte de la biodiversité. Enfin les gestionnaires, usagers et la collectivité doivent dès à présent penser et prévoir leur implication quant au maintien et à la participation active autour des actions mises en oeuvre. Bref, tous les acteurs sont concernés et les réunir est une bonne première étape. Mais les processus de co-création et co-décision en faveur du développement durable sont de véritables expertises et nécessitent de nouvelles compétences, comme la facilitation, la recherche partenariale ou encore l'innovation responsable : la **Métropole du Grand Paris** doit être accompagnée par des professionnels du secteur. Il ne s'agit pas seulement d'une surface d'espaces verts à penser sur l'opération (en façade, en toiture, etc.), ni même de prendre en compte seulement la richesse écologique des lieux : c'est aussi la biodiversité et la richesse des acteurs qui participent à la démarche qui doit être savamment pensée. Le territoire parisien ne manque pas d'atouts : entre des écologues spécialisés en biodiversité comme on en trouve à Sorbonne Université et des entreprises spécialisées en open innovation pour les ODDs (Objectifs du Développement Durable) comme SoScience dont la méthodologie est reconnue par l'ONU. Il suffit de les mobiliser".

Retrouvez sur LinkedIn Christine Raynaud, rédactrice en chef de Prescription Béton.



Métropole du Grand Paris : les « priorités thématiques » du Codev présidé par Philippe Pelletier

- Schéma directeur énergétique métropolitain ; • plan alimentation durable en vue d'une adoption en 2022 ; • développement des tiers-lieux ; • neutralité carbone dans la métropole ;
- ressource en eau et réchauffement climatique ;
- étude comparée sur les dernières innovations des métropoles à l'échelle mondiale.

Tels sont les principaux sujets du programme d'action du conseil de développement (Codev) de la **Métropole du Grand Paris** • Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupe 131 communes. Le conseil métropolitain de la MGP compte 209 délégués et le bureau 30 élus. Création : 2016 Population : 7,2...MGP

Métropole du Grand Paris

), présidé par Philippe Pelletier Avocat au Barreau de Paris @ Lefèvre Pelletier et Associés • Président @ Comité opérationnel (COMOP) sur les bâtiments existants • Directeur @ Plan bâtiment durable - ex Plan bâtiment Grenelle...

, président du Plan Bâtiment durable, le 05/07/2021.

« Nous souhaitons qu'à chaque semestre se constituent 3 groupes de travail de 12 à 15 personnes. Une assemblée plénière se réunira pour valider leurs avis et les transmettre au conseil métropolitain », déclare Philippe Pelletier. Chacun des 96 nouveaux membres du Codev aura à choisir « à la rentrée » 2021 une thématique (environnement, transition écologique, agriculture urbaine, attractivité, cadre de vie et développement économique, solidarité, prévention et innovation sociale, mobilités, logistique, habitat, urbanisme et service, patrimoine, culture, tourisme et enjeux numériques). « Réunir l'expertise technique des personnalités qualifiées à l'expertise d'usage des habitants est une richesse. C'est la diversité des profils que nous recherchons au sein du Codev », dit-il.

Le Codev doit accélérer le travail d'ouverture vers le grand public et rejoindre la Coordination nationale des conseils de développement (CNCD

Coordination nationale des conseils de développement

« Les travaux du Codev de la **Métropole du Grand Paris** • Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupe 131 communes. Le conseil métropolitain de la MGP compte 209 délégués et le bureau 30 élus. Création : 2016 Population : 7,2... , durant ces 3 premières années, ont permis d'éclairer les élus et d'enrichir les documents de planification résultant du projet métropolitain. Cette dynamique doit se poursuivre dans le cadre de la nouvelle mandature qui rassemble des habitants de tous horizons et des personnalités issues des milieux économiques, sociaux, environnementaux et culturels de la **Métropole du Grand Paris** . » (**Patrick Ollier** , président de la **Métropole du Grand Paris** , le 05/07/2021).

Philippe Pelletier reconduit à la présidence du Plan Bâtiment Durable , le 14/10/2020, préside le conseil de développement (Codev) de la **Métropole du Grand Paris** depuis février 2021. Il succède à Méka Brunel , directrice générale de Gecina • Société d'Investissement Immobilier Cotée (SIIC) sur Euronext Paris Création : 1959, sous l'appellation « Groupement pour le Financement de la Construction ». Devenue « Gecina ».

Les 96 membres du Codev sont associés à l'élaboration des documents de planification stratégiques et à l'évaluation des politiques métropolitaines (cadre de vie, aménagement, mobilité, environnement, logement, attractivité...), dans une démarche prospective qui questionne l'avenir de la Métropole du Grand Paris.

L'assemblée du Codev est constituée d'un collège d'habitants et d'un collège de personnalités qualifiées . Le 1 e est composé de 48 membres (24 femmes et 24 hommes) tirés au sort parmi plus de 900 candidats. Le collège des personnalités qualifiées réunit 48 membres issus des milieux économique, social et culturel de la Métropole dont :

Karine Bidart , directrice de l'Agence parisienne du climat,
Jacques Godron , président de l'Institut des hautes études des métropoles,
Thomas Hantz , président du club des Acteurs du Grand Paris,
Louis Bellenfant , directeur du collectif Vélo Île-de-France.

Président @ Domaxis

Président du conseil français @ Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS) Membre @ Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE)

Membre comme personne qualifiée @ Comité des experts de la transition énergétique en tant que personne qualifiée

Directeur @ Plan bâtiment durable - ex Plan bâtiment Grenelle

Président @ Comité opérationnel (COMOP) sur les bâtiments existants

Avocat au Barreau de Paris @ Lefèvre Pelletier et Associés

Consulter la fiche dans l'annuaire

Parcours

Depuis février 2021

Conseil de développement (Codev) de la **Métropole du Grand Paris**

Président

Depuis juin 2017

Domaxis

Président

Depuis décembre 2016

Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS)

Président du conseil français

Depuis novembre 2015

Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE)

Membre

Depuis 2015

Comité des experts de la transition énergétique en tant que personne qualifiée Membre comme personne qualifiée

Depuis janvier 2009

Plan bâtiment durable - ex Plan bâtiment Grenelle

Directeur

Depuis 2008

Comité opérationnel (COMOP) sur les bâtiments existants

Président

Université Paris 2 - Panthéon-Assas

Chargé d'enseignement

Agence nationale de l'habitat (ANAH)

Président

Union nationale de la propriété immobilière

Président

Depuis 1983

Lefèvre Pelletier et Associés

Avocat au Barreau de Paris

Chargement en cours

Fiche n° 28183, créée le 18/01/2018 à 17:16 - MàJ le 11/05/2021 à 11:13 Président @ **Métropole du Grand**

Paris (MGP)

Maire @ Mairie de Rueil-Malmaison

Consulter la fiche dans l'annuaire

Parcours

Depuis janvier 2016

Métropole du Grand Paris (MGP)

Président

Juin 2012 - juin 2017

Assemblée nationale

Député de la 7 e circonscription des Hauts-de-Seine

Novembre 2010 - mai 2012

Premier ministre

Ministre délégué aux relations avec le Parlement

Mars 2007 - juin 2007

Assemblée nationale

Président

Depuis juin 2004

Mairie de Rueil-Malmaison

Maire

Juin 2002 - décembre 2010

Assemblée nationale

Député de la 7 e circonscription des Hauts-de-Seine

Mars 1989 - mars 2001

Mairie de Salle-les-Alpes

Maire

Juin 1988 - juin 2002

Assemblée nationale

Député de la 2 e circonscription des Hautes-Alpes

Chargement en cours

Fiche n° 29944, créée le 10/04/2018 à 11:12 - MàJ le 08/07/2021 à 16:02

MGP / CODEV : Une assemblée renouvelée trois ans après sa création

Le Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris a été complètement renouvelé trois ans après sa création, autour d'un nouveau président, Philippe Pelletier président du Plan bâtiment durable, vient d'être installé officiellement par Patrick Ollier, Président de la MGP et Méka Brunel, ancienne Présidente du Codev, Directrice générale de Gecina. Un temps fort qui a permis de dresser le bilan de ses trois premières années d'existence et présenter les axes de développement à venir. «Les travaux du Codev, durant ces trois premières années, ont permis d'éclairer les élus et d'enrichir les documents de planification résultant du projet métropolitain. Cette dynamique doit

se poursuivre dans le cadre de la nouvelle mandature qui rassemble des habitants de tous horizons et des personnalités issues des milieux économiques, sociaux, environnementaux et culturels de la Métropole» a souligné le président de la MGP. Dans cette perspective, Philippe Pelletier a annoncé les sujets constituant le programme de la rentrée : Les membres du Codev seront notamment sollicités sur le Schéma directeur énergétique métropolitain et le Plan alimentation durable qui seront approuvés en 2022. Par ailleurs, quatre sujets à dimension plus prospective sont prévus : le développement des tiers-lieux au service de la vitalité des territoires ; la neutralité carbone dans la Métro-

pole; la ressource en eau et le réchauffement climatique et une étude comparée sur les dernières innovations des métropoles à l'échelle mondiale. Le Conseil de développement est constitué d'une gouvernance et d'une assemblée qui interagissent de façon permanente en lien avec les élus métropolitains. Il est constituée d'un collège de 48 habitants (24 femmes et 24 hommes) tirés au sort parmi plus de 900 candidats et d'un collège de personnalités qualifiées qui réunit 48 membres issus des milieux économique, social et culturel de la Métropole (urbaniste, biologiste, chercheur...). Au total, l'assemblée comprend 96 membres permanents.



Métropole du Grand Paris : Philippe Pelletier pilote le Codev sur les enjeux environnementaux

Ressource en eau de la Métropole, développement de tiers-lieux au service de la vitalité des territoires ou encore la lutte contre le réchauffement climatique à l'échelle du Grand Paris font partie des axes de travail du nouveau président. Le Conseil de développement de la **Métropole du Grand Paris** a accueilli le 29 juin 2021 ses 96 nouveaux membres sous le regard enthousiaste de Philippe Pelletier, qui a été nommé à la tête de cette jeune instance de démocratie participative. Dans la lignée de ces deux prédécesseurs, Michèle Papallardo et Méka Brunel, cette personnalité reconnue pour ses différents engagements notamment en faveur de la transition énergétique des bâtiments, compte contribuer à proposer des solutions tendant à améliorer l'action publique métropolitaine.

Par Sophie Michelin-Mazéran, journaliste juridique

Une feuille de route sous influence des enjeux environnementaux et de la crise sanitaire

Les sujets sur lesquels la nouvelle mandature va s'atteler dès le second semestre 2021 s'attachent au schéma directeur énergétique métropolitain (avis), au développement de tiers-lieux au service de la vitalité des territoires (contribution), ainsi qu'à la ressource en eau et le réchauffement climatique à l'échelle du Grand Paris (contribution).

La crise sanitaire - qui a accéléré certaines mutations déjà en cours, comme le télétravail, la digitalisation des administrations, le coworking ou encore les mobilités décarbonées - innovera à tout le moins les réflexions des groupes de travail mandatés sur ces avis et contributions.

Les nouvelles mesures portées par le projet de loi "Climat et résilience", dont la CMP est programmée le 12 juillet 2021, ne devraient pas non plus être absentes des débats : <https://www.cadredeville.com/annonces/2021/06/29/projet-de-loi-climat-et-resilience-l2019accord-senateurs-depu-tes-est-loin-d2019etre-acquis>.

Suivront ensuite d'autres travaux en 2022 : le Plan alimentation durable (avis), la neutralité carbone dans la **métropole du Grand Paris** (contribution), puis les métropoles innovantes, métropoles d'avenir (contribution).

Le Codev : un rôle d'éclaireur auprès des élus de la Métropole

Installé en 2017, le Conseil de développement de la **Métropole du Grand Paris** (Codev) est une instance de démocratie participative composée de membres bénévoles issus de la société civile.

Les travaux qu'il mène visent à enrichir les politiques publiques du territoire dans une démarche souvent prospective, comme l'illustrent les réflexions déjà menées autour des centres-villes de demain ou encore de la nature en ville.

Concrètement, le Codev émet des avis sur les documents de planification stratégique qui relèvent du projet métropolitain (schéma de cohérence territoriale, programme local de l'habitat, schéma directeur énergétique métropolitain, etc.).

Mais cette instance peut également initier des réflexions sur la définition et la mise en œuvre d'une politique publique et la soumettre au président de la **Métropole du Grand Paris**, **Patrick Ollier**, dans le cadre d'une contribution.

Depuis sa création, le Conseil de développement a connu deux présidences successives : Michèle Papallardo, magistrate à la Cour des comptes, puis Méka Brunel, directrice générale de Gecina.

Désormais, c'est Philippe Pelletier qui est à la manœuvre, suite à sa désignation par Patrick Ollier en mars dernier.

L'actuel président du Plan Bâtiment Durable devrait impulser sa dynamique, son sens de la pédagogie et du consensus pour contribuer à ce que le Codev devienne le stimulateur de la Métropole, notamment via la montée en puissance de la participation citoyenne.

En effet, "Il a été fait le choix concernant la composition du Conseil de développement d'augmenter l'effectif du collège des habitants de 24 à 48 habitants, afin de donner plus de poids encore à la participation citoyenne locale", souligne Philippe Pelletier.

S'agissant du collège des personnalités qualifiées, il réunit 48 membres issus des milieux économique, social et culturel de la Métropole du Grand Paris, parmi lesquelles Karine Bidart, directrice générale de l'Agence parisienne du climat, Alexandre Faure, chercheur en études urbaines à l'École des hautes études en sciences sociales ou encore Valérie Flicotteaux, architecte et membre du Conseil national de l'Ordre des architectes, pour ne citer qu'eux.

Ainsi que le commente Philippe Pelletier : "Marier l'expertise technique des personnalités qualifiées avec l'expertise d'usage des habitants est une vraie richesse, ainsi qu'une aventure humaine exceptionnelle, au profit de la co-construction de la Métropole de demain".

Métropole du Grand Paris

Le nouveau Codev officiellement installé



Philippe Pelletier, président du Plan bâtiment durable, a été désigné pour présider le Codev de la Métropole.

Les **96 nouveaux membres du conseil de développement (Codev)** de la métropole du Grand Paris se sont réunis le 29 juin 2021, pour la première fois. « *Si vous pouviez réfléchir à notre place!* » : le vœu de Patrick Ollier, qui installait officiellement le nouveau Codev, s'est immédiatement concrétisé. Deux heures après l'intervention du président de la MGP, le Codev s'est réuni dans un atelier d'intelligence collective. Sa mission ? Cogiter sur les quatre thèmes suivants : développer une métropole du Grand Paris attractive pour 2050 ; y vivre ensemble ; y habiter ; y faire face aux risques. C'est en effet l'un des souhaits de la Métropole : il convient, estime-t-elle, d'élargir tout à la fois la représentativité et les missions de cette instance consultative, désormais présidée par Philippe Pelletier, président du Plan bâtiment durable et président d'honneur de Seqens. Et de fait, le Codev compte deux fois plus de membres qu'auparavant : 48 habitants de la Métropole et 48 personnalités qualifiées. Les habitants ont été tirés au sort à l'issue d'un appel à candidatures qui a attiré près de 1 000 candidats. ■

Catherine Bernard



Installation du Codev de la Métropole du Grand Paris

Le Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris (Codev) a tenu mardi 29 juin 2021 sa première assemblée plénière au siège de la Chambre du commerce et d'industrie (CCI) de région Paris Île-de-France à la suite du renouvellement de ses membres.

L'assemblée s'est tenue en présence de **Patrick Ollier**, Président de la **Métropole du Grand Paris**, Philippe Pelletier, Président du Codev, Président du Plan bâtiment durable, Didier Kling, Président de la CCI Paris Île-de-France, Pascal Pelain, Conseiller métropolitain délégué au suivi du Codev, Maire de Villeneuve-la-Garenne et Méka Brunel, ancienne Présidente du Codev, Directrice générale de Gecina. Cette réunion a permis de dresser le bilan de ses trois premières années d'existence et présenter les axes de développement à venir. **Patrick Ollier** a ouvert le Conseil en saluant le travail amorcé lors de la première mandature qu'il souhaite voir s'intensifier. « *Les travaux du Codev, durant ces trois premières années, ont permis d'éclairer les élus et d'enrichir les documents de planification résultant du projet métropolitain. Cette dynamique doit se poursuivre dans le cadre de la nouvelle mandature qui rassemble des habitants de tous horizons et des personnalités issues des milieux économiques, sociaux, environnementaux et culturels de la Métropole* », a-t-il souligné. Dans cette perspective, Philippe Pelletier a annoncé les sujets constituant le programme de la rentrée. Les membres du Codev seront notamment sollicités sur le Schéma directeur énergétique métropolitain (Sdem) et le Plan alimentation durable qui seront approuvés en 2022. Par ailleurs, quatre sujets à dimension plus prospective sont prévus : le développement des tiers-lieux au service de la vitalité des territoires ; la neutralité carbone dans la Métropole ; la ressource en eau et le réchauffement climatique et une étude comparée sur les dernières innovations des métropoles à l'échelle mondiale. A l'occasion de la séance d'installation du Codev, un atelier d'intelligence collective portant sur le devenir de la Métropole a été organisé autour de quatre thèmes : Développer une Métropole du Grand Paris attractive en 2050 ; Faire face aux risques dans la Métropole du Grand Paris en 2050 ; Vivre ensemble dans la Métropole du Grand Paris en 2050 ; Habiter la métropole du Grand Paris en 2050. Cette démarche qui vise à sonder les priorités des Métropolitains en les inscrivant dans une démarche prospective est l'un des nouveaux axes de travail du Codev. Les résultats de ces travaux seront approfondis et enrichis à la rentrée à l'occasion d'une série de réunions publiques et d'un sondage en ligne.



Le Codev, outil de démocratie participative de la Métropole

le 05 juillet 2021 - Martin Bizeray - Actualité - Région Île-de-France & Grand Paris



© DR

Le Conseil de développement (Codev) de la **Métropole du Grand Paris** a été accueilli dernièrement au sein de l'hôtel Potocki, locaux de la Chambre de commerce et de l'industrie. Composé de personnalités issues de la société civile, il devra rendre des avis sur l'avenir de la Métropole.

Créé en 2017, le Conseil de développement de la **Métropole du Grand Paris** est une instance de démocratie participative composée de bénévoles volontaires issus de la société civile. Il y a deux moyens pour devenir membre de ce conseil. Le premier est d'être désigné par un élu de la métropole. Le second est de se déclarer volontaire. Un tirage au sort est ensuite effectué parmi l'ensemble des candidats et 48 personnes sont désignées. A noter qu'une parité parfaite est respectée dans la constitution de ce conseil. Pour cette année, plus de 1000 personnes s'étaient portées volontaires pour faire partie du Codev. La métropole de Paris a un conseil de développement de 96 personnes. Il est présidé par Philippe Pelletier, ancien avocat, spécialiste du droit immobilier. Il a rédigé de nombreux rapports sur l'urbanisme et la question du logement. Le Codev est désigné pour trois ans sans possibilité de renouvellement.

Le Conseil de développement travaille en lien étroit avec la **Métropole du Grand Paris** et ses élus. Un homme est chargé de faire le lien entre les deux conseils. Il s'agit de Pascal Pelain, maire de Villeneuve-la-Garenne. Une gouvernance est chargée d'encadrer et de diriger les travaux du Codev. Les membres traitent de thématiques très variées comme l'environnement, l'attractivité, la mobilité, l'habitat ou encore le tourisme.

Chaque groupe de travail est forcément composé à la fois de membres désignés et de membres tirés au sort. Leurs travaux prennent la forme d'avis commandés par le président de la **Métropole du Grand Paris**. Le Codev rend alors ses conclusions, ses conseils sur l'élaboration d'un document de planification stratégique ou sur un projet de territoire. Le conseil peut également s'autosaisir et soumettre un sujet à la présidence de la Métropole. L'avis ou la contribution du Codev est examiné par deux rapporteurs, puis

par le président du Codev qui le transmettra ensuite au président du Conseil métropolitain au moins 40 jours avant la tenue de ce conseil. Deux fois par an, les six groupes se retrouvent pour une assemblée plénière durant laquelle chaque groupe va présenter ses travaux, puis tous vont débattre des projets en cours et à venir.



Le nouveau Codev est en place

Le Conseil de développement a dernièrement été totalement renouvelé. Une conférence s'est tenue avec la présence du président du Conseil métropolitain, **Patrick Ollier**, de Didier Kling, président de la CCI, et de Pascal Pelain, maire de Villeneuve-la-Garenne et conseiller délégué en charge du Codev. Tous les trois ont rappelé leur attachement à la démocratie participative lors de la présentation du conseil : « Cette instance est quasiment exclusivement composée de membres de la société civile. La concertation des habitants est importante, nous ne devons rien faire sans eux » a affirmé Pascal Pelain.

Après les discours de présentation, Nathalie Van Schoor, directrice générale adjointe Directions opérationnelles à la **Métropole du Grand Paris** a présenté les grands projets de la Métropole aux membres du Codev. Parmi les grands projets, la construction d'un bassin olympique à Saint-Denis en vue des Jeux Olympiques de Paris 2024, la lutte contre la fracture numérique, les solutions pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre avec notamment la mise en place dès 2022 des **Zones à faible émissions (ZFE)** sur le périmètre de l'Intra A86... Sur l'ensemble de ces sujets, les membres seront invités à débattre et à s'emparer de ces problématiques pour donner leur regard et leurs préconisations au conseil métropolitain.

A peine installés, déjà au travail

Une fois la présentation terminée, les nouveaux membres ont été invités à se répartir en six groupes, afin de faire un exercice d'intelligence collective. Chaque groupe était projeté en 2050 et devait expliquer les raisons pour lesquelles la **métropole du Grand Paris** était devenue une région attractive.

Les membres ont ainsi pu faire connaissance tout en découvrant ou redécouvrant les problématiques de la Métropole. Chaque groupe a débattu pour trouver les meilleures solutions afin de rendre la **Métropole du Grand Paris** la plus agréable à vivre à court et long terme. Après plus d'une heure d'échange et de réflexion, chaque groupe a désigné un rapporteur qui avait la lourde tâche de présenter le travail du groupe à tous les membres du Codev comme cela se passe lors d'une assemblée plénière. n



... Et aussi

La CMP du projet de loi Climat et résilience décalée au 12 juillet ; élection des présidents de départements et de régions ; 42 400 agréments pour des logements sociaux et intermédiaires en 2020 pour Action Logement ; entrée en vigueur du nouveau diagnostic de performance énergétique des logements ; Arep parmi les quatre équipes lauréates du concours international "Luxembourg in transition" ; Philippe Pelletier, président du Plan bâtiment durable introduit comme président du Codev de la MGP ; le projet d'observation des centres-villes de la Fnau ; l'étude de l'Institut Montagne sur l'usage des données par 11 villes françaises.

> Sans accord députés-sénateurs, la loi Climat et Résilience ne serait pas adoptée avant la fin de l'année. Au moment où le nouvel arrêt "Grande-Synthe" du Conseil d'Etat du 1er juillet 2021 confirme l'insuffisance des actions de l'Etat contre les émissions de GES, la réunion de la commission mixte paritaire (CMP) a été reculée du 2 au 12 juillet. Le Sénat a procédé mardi 29 juin au vote solennel du projet de loi. Le ministère de la Transition écologique vient de dénoncer plusieurs reculs qui auraient été apportés au texte, pourtant considéré comme l'un des plus importants de ces dernières années au regard des ambitions environnementales qu'il porte. Difficile de prédire si la commission mixte paritaire aboutira à la conciliation des deux assemblées sur un texte commun, sachant que seuls 20 articles sur les quelque 250 que comporte le projet de loi ont été votés conformes. En tous cas, chaque partie affiche sa volonté de parvenir à un accord, mais au prix de quels renoncements ?

Retrouver nos informations détaillées et notre analyse dans l'édition juridique de Cadre de Ville

> Retrouver aussi le rapport du Haut Conseil pour le climat remis cette semaine au gouvernement et critique sur la prise en compte des enjeux climatiques dans les politiques publiques

> Ce jeudi, partout en France, les nouveaux exécutifs départementaux se sont réunis pour élire leur président(e). Entre autres et sans surprise, Georges Siffredi (LR) a été réélu dans les Hauts-de-Seine, tout comme Stéphane Troussel (PS) en Seine-Saint-Denis ou encore François Durovray (LR) dans l'Essonne. Olivier Capitanio est aussi bien devenu le président du conseil départemental du Val-de-Marne. Martine Vassal (LR) est réélue présidente du conseil départemental des Bouches-du-Rhône et Christophe Guilloteau (LR) retrouve son fauteuil de président du conseil départemental du Rhône. Les nouveaux conseillers régionaux siégeront aussi ce vendredi pour désigner leur président(e).

> A l'occasion de son assemblée générale le 30 juin, Action Logement a approuvé ses comptes consolidés. Au 31 décembre 2020, ce bilan s'élève à 91 milliards d'euros, composé à près de 70% du parc locatif. Le groupe porte aussi à son actif 10,2 milliards d'euros d'encours de prêts, dont 6,7 milliards aux organismes de logements sociaux et intermédiaires et 3,4 milliards d'euros aux salariés pour financer notamment l'accession à la propriété. Action Logement a obtenu, en 2020, 42 400 agréments pour des logements sociaux et intermédiaires, 31 456 mises en chantier et 24 333 logements en réhabilitation dont 70% en rénovation thermique. 5,4 Mds € ont aussi été investis par les filiales immobilières du groupe dans la production de logements neufs - un avenant avec l'Etat a été signé le 15 février pour 1,17 Md€ supplémentaire pour la production de logements sociaux et intermédiaires sur tout le territoire, dont 920 M€ de prêts et de subventions pour soutenir l'objectif d'une production nouvelle de logements abordables sur la période 2021-2022 et dont 250 M€ à Foncière Logement pour favoriser la mixité sociale et lutter contre l'habitat indigne depuis avril. Le groupe Action Logement compte

>48 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

> Le nouveau diagnostic de performance énergétique des logements entre en vigueur depuis le 1er juillet. Affiché sur les annonces immobilières, systématiquement annexé aux contrats de vente et de location, il renseigne sur la performance énergétique d'un logement et est susceptible d'orienter les choix en matière de rénovation. Cette refonte du DPE repose sur une fiabilisation de la méthode de calcul, une meilleure lisibilité, et une prise en compte renforcée de l'enjeu de lutte contre le dérèglement climatique dans la notation du logement, avec un double seuil énergie-carbone pour déterminer l'étiquette énergétique.

> Le groupement mené par Arep fait partie des quatre équipes lauréates du concours international "Luxembourg in transition -Visions territoriales pour le futur décarboné et résilient de la région fonctionnelle luxembourgeoise", lancé par le département de l'aménagement du territoire (DATer) du ministère de l'Énergie et de l'Aménagement. La filiale de SNCF Gares & Connexion a pour mission d'imaginer un scénario de transition pour le Grand-Duché et ses territoires frontaliers, avec l'aide de quatre coéquipiers : l'agence Taktyk, le spécialiste de la maîtrise d'usage Mobil'Homme, le cabinet de conseil spécialisé sur les stratégies de transition écologique, Quattrolibri et l'Institut de la transition environnementale de l'Université de la Sorbonne. Les trois autres équipes lauréates sont menées respectivement par l'agence internationale MVRDV, l'Université de Luxembourg et l'agence luxembourgeoise 2001. La présentation du rapport final aura lieu le 17 décembre.

> Ce vendredi, la première pierre de la Maison des économies solidaires et innovantes de Paris, portée par l'association Les Canaux, sera posée dans le 19e arrondissement. De cette opération organisée autour d'une rénovation entièrement en économie circulaire par un consortium d'entreprises de l'ESS, la Ville de Paris veut faire un chantier "exemplaire". Les matériaux sont récupérés sur d'autres chantiers, testés puis transformés avant d'être réutilisés sur site. Les Canaux et le groupement de maîtrise d'œuvre (la Scop Architecte Grand Huit est mandataire) se sont aussi engagés dans la formation de professionnels du bâtiment - le chantier devient un lieu d'initiation aux métiers du réemploi.

> Paris La Défense lance l'expérimentation de deux solutions de rafraîchissement de l'espace public, après plusieurs mois de recherche en partenariat avec Efficacity, l'institut français de R&D dédié à la transition énergétique et écologique des villes. Ces innovations visent à permettre d'améliorer le confort thermique des usagers du quartier, plus particulièrement lors des fortes chaleurs estivales. Ces deux "oasis de fraîcheur" viennent d'être installées, de manière expérimentale, jusqu'à fin septembre, indique l'établissement.

> Le conseil de développement de la **métropole du Grand Paris** a accueilli, mardi 29 juin, son nouveau président, Philippe Pelletier (ci-dessus), qui succède à Méka Brunel, la directrice générale de Gecina. Choisi en février par le président de la Métropole **Patrick Ollier**, le président du Plan Bâtiment durable devra rendre des avis sur saisine du président de la MGP ou pourra s'autosaisir. Les 96 membres du Codev devraient être installés avant l'été. Avocat honoraire au barreau de Paris, associé cofondateur du cabinet Lefèvre Pelletier et associés, Philippe Pelletier a exercé principalement en droit de l'immobilier et en droit et contentieux des affaires. Il est l'auteur de nombreux rapports publics relatifs à la question du logement et de l'urbanisme, et a mené plusieurs missions pour préparer des réformes dans le champ immobilier. Il a notamment été président de l'Union nationale de la propriété immobilière, président de l'Agence nationale de l'habitat ou encore président du comité stratégique du Plan bâtiment Grenelle. Il occupe actuellement la présidence du Plan bâtiment durable et la présidence d'honneur de Seqens, bailleur social filiale du groupe Action logement.

> Comment reconstruire le vivre-ensemble et co-habiter après la crise de la Covid-19, crise qui vient s'ajouter à d'autres crises, économique, sociale, écologique, climatique ? C'est sur cette question que la 42^e rencontre des agences d'urbanisme va se tenir du 1^{er} au 3 décembre prochains. Organisée par la Fnau, elle aura lieu à Dunkerque et sera retransmise en direct sur Internet. Quelles capacités auront les villes à garantir des conditions de vie désirables et abordables pour tous ?, s'interrogeront notamment les agences. Comment re-liaison les territoires et assurer leurs cohésions, entre gestion de la proximité et de l'éloignement ?

> La Fnau a par ailleurs récemment publié son projet d'observation des centres-villes, alors qu'il existe certes des programmes types Action cœur de ville pour les revitaliser mais pas de référentiel national pour servir de base de comparaison entre différentes communes. Son outil de comparaison multi-thématique vise à aider les acteurs des centres villes dans l'auto-diagnostic de leur centre afin de faciliter leurs prises de décision. 3136 centralités françaises sont réparties en cinq grandes familles aux fonctions et aux rayonnements différents.

> Voir ici le poster associé

Carte des travailleurs essentiels résidant en Île-de-France - Source : Apur

> Plusieurs agences se sont de leur côté penchées sur les conditions de logements des travailleurs essentiels en Île-de-France, soit 1,8 million de personnes. Menée conjointement par l'Insee, l'Apur, l'Institut Paris Région et l'ORS Île-de-France, l'étude fait suite à une autre analyse de l'Apur sur la géographie de leurs lieux de résidence et d'emploi.

> L'Institut Paris Région publie par ailleurs l'étude "L'action régionale en faveur des copropriétés dégradées en Île-de-France", un bilan sur 20 ans de politiques publiques à destination de ces copropriétés qui permet de resituer le niveau d'intervention publique sur ce parc et de mettre en relief la nécessaire complémentarité entre les différents outils et aides existantes. Le bilan est aussi quantitatif et rappelle les aides distribuées, les types de subventions accordées et la géographie des copropriétés soutenues. Enfin, après enquête auprès d'une douzaine de copropriétés concernées, l'étude tente d'analyser si et de quelle manière l'intervention publique a pu influencer sur les processus de dégradations observées dans ces copropriétés comme sur les dynamiques d'intervention locales engagées sur ce parc.

> L'Institut Paris Région lance également une application regroupant des données de base sur le logement en Île-de-France, jusque-là dispersées entre de nombreuses sources et plateformes. L'outil est à la disposition des collectivités, des acteurs publics et privés, des spécialistes et non-spécialistes, et se veut une "porte d'entrée pratique, synthétique et riche" pour aborder l'aménagement et l'urbanisme franciliens. Les données sont réparties en trois grandes parties : caractéristiques du parc, construction de logements et coût du logement.

> L'agence d'urbanisme de Lorient agglomération, l'Audélor, publie, elle, dans le cadre de ses missions d'observatoire des espaces d'activités économiques, une étude spécifique sur les deux sites d'activités qui constituent les espaces de développement privilégié de l'innovation sur le territoire : le parc technologique de Soye et Lorient La Base.

L'Audélor et l'ADDRN, l'agence de Saint-Nazaire, viennent également de publier un portrait croisé de leurs deux territoires.

> L'Agence nationale de la cohésion des territoires organise jusqu'au 9 juillet les Assises de l'ingénierie qui ont lieu de manière dématérialisée.

> L'Institut Montaigne a étudié l'usage des données par 11 villes françaises Angers

> Bordeaux Grenoble Lille Lyon Montpellier Nantes Nice Paris Rennes et Strasbourg . Son étude , qui vient d'être publiée, illustre la manière dont les villes abordent les problématiques liées à la donnée, leurs approches, leurs avancées et leurs questionnements. Elle met également en valeur la dimension politique des projets d'utilisation de données notamment dans les domaines des mobilités, de l'énergie, de l'environnement, de la nutrition scolaire, de la sécurité, de la santé et de la logistique.

> 302 premiers lauréats de la mesure "Jardins partagés" du plan France Relance ont été sélectionnés depuis son lancement fin mars , indique le gouvernement. La mesure dotée de 17 millions d'euros vient soutenir le développement de l'agriculture urbaine et accompagne des collectivités, des associations et des bailleurs sociaux dans la réalisation de leur projet.

> Un décret tout juste paru liste les membres de la Commission nationale d'aménagement commercial

> Les augmentations des loyers des locaux d'habitation régis par la loi du 1er septembre 1948 sont déterminées chaque année par décret. Celui-ci majore les prix de base au mètre carré pour déterminer la valeur locative résultant du produit de la surface corrigée par le prix de base au mètre carré de chacune des catégories. Le décret est publié pour cette année et entre en vigueur depuis le 1er juillet.

> Au 1 er janvier 2018, la France métropolitaine compte 29 millions de résidences principales , selon une étude de l'Insee parue cette semaine. En 50 ans, le nombre de résidences principales a progressé de 1,2 % par an, soit 2,5 fois plus vite que la population (+ 0,5 %). Cet accroissement du parc de logements s'est accompagné d'un phénomène de décohabitation lié aux changements de mode de vie : le nombre moyen de personnes par ménage est ainsi passé de 3,1 en 1968 à 2,2 en 2018.

> France Urbaine vient d'intégrer officiellement le Conseil national de l'air présidé par le député du Rhône Jean-Luc Fugit, par un décret du 29 juin. La commission Transition écologique de l'association des élus des grandes villes et métropoles fait de la lutte contre la pollution et l'amélioration de la qualité de l'air une priorité du mandat.



Philippe Pelletier (Codev) : « je souhaite poursuivre mon engagement au sein du Codev de la Métropole du Grand Paris »

Lors du bureau métropolitain du 23 mars 2021, **Patrick Ollier**, président de la **Métropole du Grand Paris**, a nommé Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable, président du Conseil de développement de la **Métropole du Grand Paris** (Codev). Ce dernier revient, pour Immoweek et alors que le Codev a été officiellement installé ce 29 juin, sur le rôle et les ambitions de cette instance.

Tout d'abord, ~~pouvez-vous rappeler ce qu'est un conseil de développement ?~~

Les conseils de développement sont des instances de démocratie participative. Constitués de citoyens bénévoles, les conseils de développement font émerger une parole collective sur des questions d'intérêt commun et contribuent ainsi à enrichir la décision politique ; il s'agit d'instances obligatoires de démocratie participative définies par la loi (loi Maptam et loi NOTRe), obligatoirement mises en place dans les intercommunalités et les pôles d'équilibre territorial et rural de plus de 50 000 habitants.

Conformément à la loi, le conseil de développement peut conduire des réflexions sur toute question intéressant le territoire, préalablement à la définition et à la mise en œuvre d'une politique publique. Dans ce cadre, il contribue à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire. Il émet également un avis sur les documents de planification stratégique (schéma de cohérence territoriale, programme local de l'habitat, schéma directeur énergétique métropolitain...).

Le conseil de développement interroge également l'avenir et éclaire les décisions des élus métropolitains. Il identifie les signaux faibles du territoire et apporte une aide à la décision sous la forme de préconisations. Enfin, le Conseil de développement est une instance consultative plurielle, apolitique et paritaire. Ses travaux sont le fruit d'une démarche d'intelligence collective qui valorise la diversité des points de vue, favorise les réflexions nouvelles et encourage le décloisonnement des approches.

Quels sont les bénéfices pour les membres du Codev de s'engager dans cette instance ?

Chaque membre s'engage en fonction de ses moyens et de son temps disponible sur une durée de trois ans. Cet engagement, bien que bénévole, est gratifiant pour ses membres : accroître son niveau de connaissances sur les enjeux d'intérêt métropolitain, comprendre l'élaboration d'une politique publique, exprimer ses idées et rencontrer des personnes de tout horizon, formaliser des avis et des contributions qui seront prises en compte par la **Métropole du Grand Paris**, échanger sur ses expériences et mutualiser ses connaissances, rencontrer des personnalités expertes dans leur domaine...

Vous étiez précédemment vice-président de ce Codev, vous en avez accepté la présidence : pourquoi ce nouvel engagement ? La première mandature du Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris (Codev), présidée par Méka Brunel – directrice générale de Gecina – s'est achevée avec l'élection du nouveau conseil communautaire le 20 juillet 2020. Durant cette première mandature, j'ai occupé la fonction de vice-président du Codev. J'ai eu l'occasion de prendre part à de nombreux travaux portant notamment sur des documents stratégiques de planification résultant du projet de territoire à l'image du Schéma de cohésion territoriale (Scot) ou encore le Plan-climat-air-énergie métropolitain (PCAEM). Certains travaux ont également permis d'être à l'origine de certains dispositifs métropolitains à l'image de "Centres-villes vivants". Fort de cette expérience, j'ai souhaité poursuivre mon engagement au sein de cette instance. Je suis convaincu que la société civile, qu'elle bénéficie d'une expertise d'usage ou d'une expertise technique, peut contribuer à rendre plus efficace nos politiques publiques. Redonner toute sa place au citoyen est aujourd'hui une nécessité démocratique autant qu'un enjeu d'efficacité de l'action publique. Je remercie Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris, de m'avoir accordé sa confiance dans le cadre de la nouvelle mandature pour poursuivre et développer l'activité du Codev.

La première mandature du Conseil de développement de la **Métropole du Grand Paris** (Codev), présidée par Méka Brunel – directrice générale de Gecina – s'est achevée avec l'élection du nouveau conseil communautaire le 20 juillet 2020. Durant cette première mandature, j'ai occupé la fonction de vice-président du Codev. J'ai eu l'occasion de prendre part à de nombreux travaux portant notamment sur des documents stratégiques de planification résultant du projet de territoire à l'image du Schéma de cohésion territoriale (Scot) ou encore le Plan-climat-air-énergie métropolitain (PCAEM). Certains travaux ont également permis d'être à l'origine de certains dispositifs métropolitains à l'image de "Centres-villes vivants". Fort de cette expérience, j'ai souhaité poursuivre mon engagement au sein de cette instance. Je suis convaincu que la société civile, qu'elle bénéficie d'une expertise d'usage ou d'une expertise technique, peut contribuer à rendre plus efficace nos politiques publiques. Redonner toute sa place au citoyen est aujourd'hui une nécessité démocratique autant qu'un enjeu d'efficacité de l'action publique. Je remercie **Patrick Ollier**, président de la **Métropole du Grand Paris**, de m'avoir accordé sa confiance dans le cadre de la nouvelle mandature pour poursuivre et développer l'activité du Codev.

Concrètement, quelles sont les actions que vous avez d'ores et déjà mis en œuvre ?

Nous venons de finaliser la constitution du nouveau Codev et avons apporté des correctifs importants à son fonctionnement. Par ailleurs, il est entièrement renouvelé et constitué de 96 membres dont 48 habitants issus, à part égale, des douze périmètres territoriaux à raison de deux femmes et deux hommes, ainsi que de 48 personnalités qualifiées provenant des milieux économiques, sociaux et culturels du Grand Paris. Fort du retour d'expérience des trois premières années d'existence du Codev, j'ai souhaité réaffirmer l'ambition citoyenne de cette instance en augmentant le nombre de membres du collège des habitants et en veillant à une meilleure représentativité de la population métropolitaine. En effet, les habitants bénéficient d'une expertise d'usage qui est tout aussi intéressante que l'expertise technique des personnalités qualifiées. J'ai également souhaité redéfinir le positionnement du Codev pour laisser une plus grande place aux sujets prospectifs qui interrogent le devenir du territoire métropolitain. Par ailleurs, le Conseil de développement va renforcer sa communication sur ses travaux et accélérer le travail d'ouverture vers le grand public afin de susciter un intérêt croissant autour des sujets d'intérêt métropolitain. Enfin, le Conseil de développement entend se rapprocher des autres instances participatives métropolitaines en identifiant des enjeux communs ou plus spécifiques à leur territoire.

Quels sont les sujets prioritaires sur lesquels vous souhaitez engager la réflexion ?

En lien avec le président de la **Métropole du Grand Paris**, nous avons retenu six premiers sujets sous forme d'avis ou de contribution : le schéma directeur énergétique métropolitain ; le Plan alimentation durable ; le développement de tiers-lieux au service de la vitalité des territoires ; les Métropoles innovantes, métropoles d'avenir ; la neutralité carbone dans la **métropole du Grand Paris** et la ressource en eau et le réchauffement climatique.

Quelles sont les perspectives ?

Les avis ou contributions sont le fruit d'un travail itératif et co-construit qui aboutit à la formalisation d'un rapport écrit présenté devant l'ensemble des élus du conseil métropolitain. En effet, l'avis ou la contribution d'un groupe de travail, qui a été validé par le président du Codev, est transmise au président de la Métropole du Grand Paris qui en prend connaissance 40 jours avant la tenue du conseil métropolitain. L'avis ou la contribution est ensuite présenté(e) par l' élu délégué au suivi du Conseil de développement lors du conseil métropolitain. Les travaux du Codev, une fois validés, font l'objet d'une diffusion sur le site Internet et ils sont partagés auprès du grand public à l'occasion de conférences ou encore de webinaires. La non prise en compte des préconisations ou solutions apportées par le Codev doit être motivée par la Métropole du Grand Paris .



Le nouveau Codev de la métropole du Grand Paris officiellement installé

Les 96 nouveaux membres du conseil de développement de la métropole du Grand Paris se sont réunis, mardi 29 juin 2021, pour la première fois. L'occasion de se livrer à un exercice de prospective à long terme. « Si vous pouviez réfléchir à notre place ! » : le vœu de Patrick Ollier, qui installait officiellement, mardi 29 juin 2021, le nouveau conseil de développement de la Métropole (Codev), s'est immédiatement concrétisé. Deux heures seulement après l'intervention du président de la MGP, le Codev s'est réuni dans un atelier d'intelligence collective. Sa mission ? Cogiter sur les quatre thèmes suivants : habiter la métropole du Grand Paris en 2050 ; vivre ensemble dans la métropole du Grand Paris en 2050 ; développer une métropole du Grand Paris attractive pour 2050 ; faire face aux risques dans la métropole du Grand Paris en 2050. Les post-it, et les idées, ont fusé.

Un Codev élargi

C'est en effet l'un des souhaits de la Métropole : il convient, estime-t-elle, d'élargir tout à la fois la représentativité et les missions de cette instance consultative, désormais présidée par Guillaume Pelletier, président du Plan bâtiment durable et président d'honneur de Seqens. Et de fait, le Codev compte, désormais, deux fois plus de membres qu'auparavant : 48 habitants de la Métropole et de 48 personnalités qualifiées. Les habitants -deux hommes et deux femmes pour chacun des douze territoires de la Métropole- ont été tirés au sort à l'issue d'un appel à candidatures qui a attiré près de 1 000 candidats. Les personnalités qualifiées ont, quant à elles, été nommées par le président de la Métropole, qui a souhaité multiplier les compétences. Dans le nouveau Codev vont ainsi, entre autres, siéger Louis Bellenfant, directeur du collectif Vélo Ile-de-France, Karine Bidard, directrice de l'agence parisienne du climat, Evelyne Ciriegi, présidente du comité régional olympique et sportif d'Ile-de-France, Carolyn Eychenne, entrepreneure et consultante dans le digital, Jacques Godron, président de l'institut des hautes études des métropoles, ou encore Thomas Hantz, président du club des Acteurs du Grand Paris.

Le Codev, une instance obligatoire

Le conseil de développement est une instance obligatoirement mise en place dans les intercommunalités et les pôles d'équilibre territorial et rural de plus de 50 000 habitants. Il émet un avis sur les documents de planification stratégique (schéma de cohérence territoriale, programme local de l'habitat, schéma directeur énergétique métropolitain) et peut conduire des réflexions sur toute question intéressant le territoire, préalablement à la mise en œuvre d'une politique publique. Plus de 150 conseils de développement sont actifs en France.

Le conseil de développement de la métropole du Grand Paris a été installé le 21 mars 2017. Il a d'abord été présidé par Michèle Papallardo, ancienne présidente de l'Ademe, puis par Méka Brunel, directrice générale de Gecina. Philippe Pelletier a été désigné par Patrick Ollier, président de la MGP, lors du bureau métropolitain du 23 mars 2021. Avocat honoraire, il est président du Plan bâtiment durable et président d'honneur de Seqens.

La qualité du travail, gage de sa prise en compte

Deux anciens membres sont venus témoigner de leur expérience : Odile Dietenbeck, habitante de Paris Ouest La Défense, et Jean-Yves Durance, ancien président de chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine, ont ainsi raconté comment ils ont, ensemble, travaillé sur les questions de polycentrisme et de centres-villes vivants. « La qualité de nos avis fait qu'ils sont forcément écoutés », a assuré l'alto-séquanaise.

Ancienne présidente du Codev, Méka Brunel, directrice générale de Gécina, s'est pour sa part félicitée d'avoir « énormément appris ». « Nous sommes tous des habitants de la Métropole et tous des personnalités qualifiées pour en parler », a-t-elle ajouté.

« Ne doutez pas que vous serez utiles. Je suis convaincu de l'intérêt de la démocratie participative et de cet effet de réseau qui conduit des gens différents à travailler sur des sujets qui les rassemblent », a conclu le nouveau président, Philippe Pelletier, qui a par ailleurs émis un souhait : que de nouvelles actions de communication soient entreprises pour mieux faire connaître les travaux du Codev. Des webinaires ou des conférences pourraient, ainsi, être organisées.

La feuille de route du nouveau Codev

Chaque membre choisit une thématique dans laquelle il s'investit prioritairement : l'environnement, la transition écologique, l'agriculture urbaine ; l'attractivité, le cadre de vie, et le développement économique ; la solidarité, la prévention et l'innovation sociale ; les mobilités, les transports et la logistique ; l'habitat, l'urbanisme et le service ; le patrimoine, la culture, le tourisme et les enjeux numériques. « L'idée, a expliqué Philippe Pelletier, est que chaque semestre se constituent trois groupes de travail de 12-15 personnes. Une assemblée plénière se réunit ensuite pour valider leurs avis et les transmettre au conseil métropolitain. »



Plan Bâtiment Durable : 8 pistes pour développer les relations entre bâtiment et mobilité

- Faire le pari du moins (plutôt que du mieux ou du différent) ; • augmenter l'immeuble et en faire une plateforme de services ; • réinventer nos (très chers) parking ;
- penser le véhicule électrique comme un équipement du bâtiment ;
- changer d'échelle ;
- faire de la marche, le moyen de locomotion privilégié ;
- promouvoir un nouveau pacte public-privé ;
- trouver un nouvel équilibre métropoles et villes moyennes.

Telles sont les 8 pistes de la note de réflexion « L'immobilier, partie prenante de la mobilité renouvelée », publiée par le groupe prospectif du Plan Bâtiment Durable

• Mission : « Fédérer les acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : favoriser l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique et environnementale de ce secteur ». Le...

« Réflexion Bâtiments Responsables et Territoires » (RBR-T), coprésidé par Christian Cléret et Jean-Christophe Visier, le 11/05/2021. Objectif : identifier les nouvelles relations à développer entre le bâtiment et la mobilité. La note a été soumise à la consultation des acteurs de la construction jusqu'au 07/05/2021.

« Avec la hausse du prix du foncier, apparaissent des difficultés pour se loger près du lieu de travail, l'allongement du temps de transport et donc in fine la pollution des villes et ses impacts sur la santé. Il apparaît une véritable convergence d'intérêts des secteurs immobilier et de la mobilité, entre nécessité d'aller vers une énergie décarbonée et d'optimiser leur consommation énergétique, et remise en cause des modèles de plus en plus impactés par les nouveaux usages, le partage et la mutualisation », selon le Plan Bâtiment Durable

• Mission : « Fédérer les acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : favoriser l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique et environnementale de ce secteur ». Le..., présidé par Philippe Pelletier

Avocat au Barreau de Paris @ Lefèvre Pelletier et Associés • Président @ Comité opérationnel (COMOP) sur les bâtiments existants • Directeur @ Plan bâtiment durable -ex Plan bâtiment Grenelle...

D'après la note « Réflexion Bâtiments Responsables et Territoires », la convergence « bâtiment-mobilité » « trouve un nouvel intérêt dès lors qu'on envisage le véhicule électrique non pas comme un simple équipement de mobilité mais aussi comme un transporteur d'énergie partagée ». Les bâtiments « peuvent soutenir la décarbonation globale du secteur des transports en accueillant des infrastructures requises pour la recharge intelligente des véhicules électriques et, plus encore, utiliser les batteries de voiture en tant que source d'énergie pour leur propre fonctionnement », indique le groupe de travail. Les acteurs de l'immobilier auront « leur rôle à jouer pour faciliter le recours à la marche en ville, en privilégiant le plain-pied par exemple ».

Logement et mobilité : « 80 % de la consommation énergétique mondiale »

« Le logement et la mobilité sont les postes de dépenses les plus lourds pour les ménages. Ces secteurs comptent à eux deux pour 80 % de la consommation énergétique mondiale et sont responsables de 49 % de la production de GES

2. Avec l'augmentation du prix du foncier, apparaissent des difficultés pour se loger près du lieu de travail, l'allongement du temps de transport et donc in fine la pollution des villes et ses impacts sur la santé », indique le groupe prospectif du Plan Bâtiment Durable

- Mission : « Fédérer les acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : favoriser l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique et environnementale de ce secteur ».

« Réflexion Bâtiments Responsables et Territoires » (RBR-T).
Grand Paris : Ph. Pelletier à la tête du Codev depuis février 2021

Philippe Pelletier reconduit à la présidence du Plan Bâtiment Durable, le 14/10/2020, préside le conseil de développement (Codev) de la **Métropole du Grand Paris** (MGP) depuis février 2021. Il succède à Méka Brunel, directrice générale de Gecina, apprend News Tank, le 11/05/2021. L'ensemble des 96 membres du Codev devrait être connu avant l'été 2021. Le conseil de développement (Codev) de la MGP anime le débat public en lien avec les acteurs du territoire. Il s'appuie sur l'expertise citoyenne pour apporter une aide à la décision aux élus en émettant des avis, préconisations et propositions sur tous les sujets qui concernent le projet métropolitain et, plus largement, les enjeux de société. Les membres du Codev sont associés à l'élaboration des documents de planification stratégiques et à l'évaluation des politiques métropolitaines (cadre de vie, aménagement, mobilité, environnement, logement, attractivité...), dans une démarche prospective qui questionne l'avenir de la MGP.

Philippe Pelletier

Président @ Domaxis

Président du conseil français @ Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS) Membre @ Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE)

Membre comme personne qualifiée @ Comité des experts de la transition énergétique en tant que personne qualifiée

Directeur @ Plan bâtiment durable - ex Plan bâtiment Grenelle

Président @ Comité opérationnel (COMOP) sur les bâtiments existants

Avocat au Barreau de Paris @ Lefèvre Pelletier et Associés

Consulter la fiche dans l'annuaire

Parcours

Depuis février 2021 Conseil de développement (Codev) de la **Métropole du Grand Paris**

Président

Depuis juin 2017 Domaxis

Président

Depuis décembre 2016 Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS)

Président du conseil français

Depuis novembre 2015 Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE)

Membre

Depuis 2015 Comité des experts de la transition énergétique en tant que personne qualifiée

Membre comme personne qualifiée

Depuis janvier 2009 Plan bâtiment durable - ex Plan bâtiment Grenelle Directeur Depuis 2008 Comité opérationnel (COMOP) sur les bâtiments existants Président 1998 - 2016 Université Paris 2 - Panthéon-Assas Chargé d'enseignement 1998 - 2008 Agence nationale de l'habitat (ANAH) Président 1989 - 1994 Union nationale de la propriété immobilière Président Depuis 1983 Lefèvre Pelletier et Associés Avocat au Barreau de Paris

+

Chargement en cours

Fiche n° 28183, créée le 18/01/2018 à 17:16 - MàJ le 11/05/2021 à 11:13

Plan Bâtiment Durable (PBD)



Philippe Pelletier, nouveau président du conseil de développement de la Métropole du Grand Paris

L'avocat, président du plan Bâtiment durable, ancien vice-président du conseil de développement de la MGP a succédé à Méka Brunel en février dernier. Les 96 membres du Codev devrait être installé avant l'été.

La nouvelle est passée relativement inaperçue. Méka Brunel, directrice générale de Gécina, a passé la main à Philippe Pelletier à la tête du conseil de développement de la **Métropole du Grand Paris** (Codev). L'avocat, président du plan Bâtiment durable et de Seqens, filiales du groupe Action logement dédiée à l'habitat social, était jusqu'à présent vice-président de cette instance consultative. L'ensemble des 96 membres du Covev devrait être connu avant l'été. A l'heure actuelle, la MGP mène une campagne de communication pour recruter de nouveaux membres parmi les habitants de la Métropole. Conditions pour postuler au Codev : être inscrit sur les listes électorales. Le nombre de membres ainsi tirés au sort passe de 24 à 48. Ils œuvreront au côté de 48 personnalités qualifiées désignées par la présidence de la MGP.

Prospective

Créée par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT), dite loi Voynet, en 1999, ces instances ont vocation à se prononcer sur les différents documents programmatiques des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). L'évaluation des politiques publiques, la participation citoyenne, ainsi que la prospective, en établissant des scénarios, figurent également parmi ses fonctions.



APPEL

LA MÉTROPOLÉ, C'EST VOUS!

Vous aspirez à faire entendre votre voix et à participer à l'élaboration des politiques publiques métropolitaines?

Vous êtes porteur d'idées et de propositions pour l'avenir?

Devenez membre du Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris (Codev). **I**

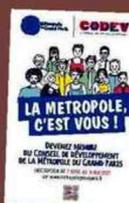
 **Inscriptions jusqu'au 14 mai sur metropolegrandparis.fr**



en bref

[APPEL À CANDIDATURE] La métropole du grand Paris recherche des candidats

L'assemblée du Conseil de développement (Codev) de la Métropole du Grand Paris se renouvelle. Un appel à candidatures est organisé jusqu'au 14 mai à l'échelle des 131 communes métropolitaines.



Le Codev est une instance de démocratie participative qui est consultée sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable. Par ailleurs, il inscrit son travail dans une démarche prospective sur les enjeux métropolitains. Tous les habitant(e)s peuvent candidater dès lors qu'ils sont majeurs et inscrits sur les listes électorales. Par ailleurs, ils doivent résider dans la Métropole du Grand Paris, ne pas détenir un mandat politique et ne pas avoir été déjà membre du Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris. Les candidatures s'effectuent en ligne sur le site www.metropolegrandparis.fr, rubrique « La métropole et vous »/Je participe. Celles jugées recevables seront tirées au sort sous contrôle d'un huissier de justice.



Installation du Codev de la Métropole du Grand Paris

gpmetropole-infos.fr/installation-du-codev-de-la-metropole-du-grand-paris/

July 6, 2021



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris (Codev) a tenu mardi 29 juin 2021 sa première assemblée plénière au siège de la Chambre du commerce et d'industrie (CCI) de région Paris Île-de-France à la suite du renouvellement de ses membres, en présence de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Philippe PELLETIER, Président du Codev, Président du Plan bâtiment durable, Didier KLING, Président de la CCI Paris Île-de-France, Pascal PELAIN, Conseiller métropolitain délégué au suivi du Codev, Maire de Villeneuve-la-Garenne et Méka BRUNEL, ancienne Présidente du Codev, Directrice générale de Gecina. Un temps fort qui a permis de dresser le bilan de ses trois premières années d'existence et présenter les axes de développement à venir.

Un bilan positif et des perspectives ambitieuses

Patrick OLLIER a ouvert le Conseil en saluant le travail amorcé lors de la première mandature qu'il souhaite voir s'intensifier. « Les travaux du Codev, durant ces trois premières années, ont permis d'éclairer les élus et d'enrichir les documents de planification résultant du projet métropolitain. Cette dynamique doit se poursuivre dans le





cadre de la nouvelle mandature qui rassemble des habitants de tous horizons et des personnalités issues des milieux économiques, sociaux, environnementaux et culturels de la Métropole », a-t-il souligné.

Dans cette perspective, Philippe PELLETIER a annoncé les sujets constituant le programme de la rentrée. Les membres du Codev seront notamment sollicités sur le Schéma directeur énergétique métropolitain (Sdem) et le Plan alimentation durable qui seront approuvés en 2022. Par ailleurs, quatre sujets à dimension plus prospective sont prévus : le développement des tiers-lieux au service de la vitalité des territoires ; la neutralité carbone dans la Métropole; la ressource en eau et le réchauffement climatique et une étude comparée sur les dernières innovations des métropoles à l'échelle mondiale.

Des évolutions et une instance renouvelée

Le Conseil de développement est constitué d'une gouvernance et d'une assemblée qui interagissent de façon permanente en lien avec les élus métropolitains. L'assemblée du Codev est constituée d'un collège d'habitants et d'un collège de personnalités qualifiées. Le premier est composé de 48 membres (24 femmes et 24 hommes) tirés au sort parmi plus de 900 candidats, représentation la plus fidèle possible de la population métropolitaine. Quant au collège des personnalités qualifiées (composition en annexe), il réunit 48 membres issus des milieux économique, social et culturel de la Métropole. Ce dernier comprend des profils diversifiés (urbaniste, biologiste, chercheur...). Au total, l'assemblée comprend 96 membres permanents. « Réunir l'expertise technique des personnalités qualifiées à l'expertise d'usage des habitants est une vraie richesse. C'est cette diversité des profils que nous recherchons au sein du Codev ! » a indiqué Philippe PELLETIER. Le positionnement du Codev a également été redéfini afin de laisser une plus grande place aux sujets prospectifs qui interrogent le devenir du territoire métropolitain. Par ailleurs, le Codev va accélérer le travail d'ouverture vers le grand public et rejoindre la Coordination nationale des conseils de développement (CNCD).

[Liste-CODEV-MGP-2021Télécharger](#)

Une première expérience de travail collaboratif

A l'occasion de la séance d'installation du Codev, un atelier d'intelligence collective portant sur le devenir de la Métropole a été organisé autour de quatre thèmes :

- Développer une [Métropole du Grand Paris](#) attractive en 2050 ;
- Faire face aux risques dans la [Métropole du Grand Paris](#) en 2050 ;
- Vivre ensemble dans la [Métropole du Grand Paris](#) en 2050 ;
- Habiter la [métropole du Grand Paris](#) en 2050.

Cette démarche qui vise à sonder les priorités des Métropolitains en les inscrivant dans une démarche prospective est l'un des nouveaux axes de travail du Codev. Les résultats de ces travaux seront approfondis et enrichis à la rentrée à l'occasion d'une série de réunions publiques et d'un sondage en ligne.





Biographie de Philippe PELLETIER, Président du Codev

Avocat au barreau de Paris depuis 1983, associé cofondateur du cabinet Lefèvre Pelletier et associés, Philippe PELLETIER exerce principalement en droit de l'immobilier et en droit et contentieux des affaires. Auteur de nombreux rapports publics relatifs à la question du logement et de l'urbanisme, il a mené diverses missions de proposition de réformes dans le champ immobilier. Après avoir été Président de l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI), Philippe PELLETIER a été Président de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) de 1998 à 2008. En 2008, il a présidé et animé le comité opérationnel (Comop) sur les bâtiments existants, à l'occasion des premières réflexions du Grenelle de l'environnement. De janvier 2009 à juillet 2012, il a été nommé par le Premier ministre, Président du comité stratégique du Plan bâtiment Grenelle. En 2012, il est reconduit par les pouvoirs publics à la tête du Plan bâtiment durable. En 2015, il intègre le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE) et le Comité des experts de la transition énergétique en tant que personne qualifiée. En décembre 2016, il devient Président du Conseil français de la Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS). Il est nommé pour un mandat de trois ans. Philippe PELLETIER a été chargé d'enseignement à l'université de droit Panthéon-Assas à Paris de 1998 à 2016. Il est par ailleurs administrateur d'une entreprise sociale de l'habitat. En mars 2021, il est nommé Président du Codev de la Métropole du Grand Paris.





Le Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris dévoile sa feuille de route

blog.appartmaison.fr/actualite-immobilier/le-conseil-de-developpement-de-la-metropole-du-grand-paris-devoile-sa-feuille-de-route/



05/07/2021 [Actualité](#), [Immobilier](#)

[L'immobilier recrute ! Devenez négociateur immobilier ou partager l'info...](#)

Philippe Pelletier

Le Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris (Codev) a tenu, le 29 juin, sa première assemblée plénière à la suite du renouvellement de ses membres et de la nomination de Philippe Pelletier, président du Plan bâtiment durable, au poste de président, en lieu et place de Méka Brunel, directrice générale de Gecina. Une assemblée au cours de laquelle la feuille de route du conseil a été présentée.

A la rentrée, les membres du Codev seront notamment sollicités sur le Schéma directeur énergétique métropolitain (Sdem) et le Plan alimentation durable, qui seront approuvés en 2022. Par ailleurs, quatre sujets à dimension plus prospective sont prévus : le développement des tiers-lieux au service de la vitalité des territoires, la neutralité carbone dans la Métropole, la ressource en eau et le réchauffement climatique, ainsi qu'une étude comparée sur les dernières innovations des métropoles à l'échelle mondiale.

Le Conseil de développement est constitué d'une gouvernance et d'une assemblée de 96 membres (48 habitants, 48 personnalités qualifiées). « Réunir l'expertise technique des personnalités qualifiées à l'expertise d'usage des habitants est une vraie richesse », souligne Philippe Pelletier, qui précise que le Codev va accélérer son travail d'ouverture vers le grand public et rejoindre la Coordination nationale des conseils de développement (CNCD).





Philippe Pelletier, nouveau président du conseil de développement de la Métropole du Grand Paris

 dailyadvent.com/fr/news/ccbc50506f0ce56044802b912d395b32

Économie entreprise

By lejournaldugrandparis.fr | 2m



L'avocat, président du plan Bâtiment durable, ancien vice-président du conseil de développement de la MGP a succédé à Méka Brunel en février dernier. Les 96 membres du Codev devrait être installé avant l'été. Ce contenu est disponible pour les abonnés seulement Partager Facebook Google + LinkedIn Envoyer cet article ...

Lisez tout l'article

Si le contenu du présent document viole l'un de vos droits, y compris celui du droit d'auteur, vous êtes prié de nous en informer immédiatement à l'adresse électronique suivante operanews-external(at)opera.com





Installation du #CODEV du Grand Paris sous la présidence enthousiasmante de @Pelletier_ph

lexcity.fr/2021/06/29/installation-du-codev-du-grand-paris-sous-la-presidence-enthousiasmante-de-pelletier_ph/

lexcitywebmaster

29/06/202119:10



Créé par la loi, le Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris (CODEV) est une instance de démocratie participative constituée de membres bénévoles issus de la société civile. Les travaux qu'il mène visent à enrichir les politiques publiques dans une démarche prospective.

Lors du bureau métropolitain du 23 mars 2021, Patrick OLLIER a nommé Philippe PELLETIER en tant que président du Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris. Il succède à Méka BRUNEL, directrice générale de Gecina.

Olivier Ortega intègre le CODEV comme membre, au titre des personnalités qualifiées. De belles réflexions en perspective, entamées dès hier par une séance d'intelligence collective très réussie.





15-19 avenue Pierre-Mendès-France
75013 Paris
Tél. : 01 82 28 78 00
www.metropolegrandparis.fr